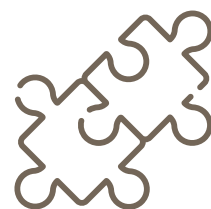


N°1

SAINT-SAMSON / RANCE Infos



P. 3
LE NOUVEAU
CONSEIL
MUNICIPAL

P. 18
FACILITER LES
MOBILITÉS
ALTERNATIVES

P. 26
RENTÉE
SCOLAIRE





SOMMAIRE

03. MOT DU MAIRE

04. VOS ÉLUS

05. LES COMMISSIONS
CONSEILS MUNICIPAUX

18. VIE LOCALE

Mobilité
Maison de Santé
Bénévolat
Services

23. RETOUR EN IMAGES SUR...

26. ÉCOLE

27. VIE CULTURELLE ET
ASSOCIATIVE

Activités
La Bouquinette
La Margoulette
Associations

36. CALENDRIER DES
MANIFESTATIONS

MAIRIE

Rue du 19 mars 1962

Tél. 02 96 39 16 05

stsamson.mairie@wanadoo.fr

Horaires :

du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 15h à 17h30
le samedi de 9h à 12h30



HOMMAGE À SAMUEL PATY

L'assassinat de Samuel PATY, professeur d'histoire-géographie au collège du Bois d'Aulne à Conflans-Sainte-Honorine, a endeuillé tout le pays.

Face à cet acte d'une cruauté extrême, les valeurs fondamentales de notre République que sont la liberté d'expression et la laïcité sont profondément touchées.

Pour autant, plus que jamais, nous devons réaffirmer que la tolérance et le respect d'autrui ne sont pas de vains mots pour former les jeunes citoyens de demain, et c'est le rôle de chacun d'entre nous d'y contribuer.

Afin de manifester sa solidarité avec la victime et sa famille, et de marquer son soutien à la communauté éducative, le conseil municipal a respecté une minute de silence lors de la séance du 22 octobre 2020.

Directeur de la publication : Loïc LORRE.

Impression et mise en page : imprimé à 750 exemplaires par Impri'Média Bretagne.

Crédit photos et illustrations : Impri'Média Bretagne, Freepik, Dinan Agglomération, Mairie de Saint-Samson-sur-Rance.

Dépôt légal : novembre 2020

LE MOT DU MAIRE

C'est mon premier mot en tant que nouveau Maire dans un moment très particulier.

Ce début de mandat, qui normalement devait être exaltant, s'est vu perturbé par la COVID 19. La crise sanitaire due à la pandémie COVID 19 que nous traversons, a engendré un début de mandat compliqué ; la période que nous passons est difficile à gérer pour tout le monde.

Je tiens à remercier les employés municipaux qui, durant ce confinement, ont pour la partie administrative assuré un accueil téléphonique et un maintien du lien avec les administrés ; ils ont aussi géré avec les élus les mesures sanitaires en liaison avec notre administration de tutelle, notamment la veille sanitaire de la préfecture.

Je tiens particulièrement à remercier toutes les personnes qui nous ont permis de gérer cette crise sanitaire, individuellement ou collectivement.

Ce fut parfois difficile et souvent complexe mais chacun s'est investi pour le bien de tous. Dans l'adversité, ensemble nous sommes plus forts. Merci pour ces élans de solidarité et de générosité.

A l'issue de la campagne électorale, le dimanche 15 mars, vous avez fait votre choix en vous déplaçant malgré la crise sanitaire déjà bien présente.

Vous avez fait confiance à 58,79% à une équipe de femmes et d'hommes motivée, compétente, désireuse de s'investir pour la commune, et je vous en remercie très sincèrement.

Malgré cette crise, l'équipe municipale que vous avez plébiscitée, s'est mise au travail pour accomplir le programme que nous vous avons proposé.

Lorsque cela nous a été autorisé, le vendredi 23 mai 2020, le nouveau conseil municipal a pu siéger à huis clos pour la première fois. Le maire et les adjoints ont été élus et installés dans leurs fonctions. Nous n'avions pas attendu cette investiture officielle car pendant les deux mois de confinement, nous avons travaillé en visioconférence, pour élaborer les projets que nous finaliserons au cours de notre mandat.

Je remercie très chaleureusement mes collègues de m'avoir élu Maire pour servir de toutes mes forces notre cité.

Tout au long du mois de juin, deux nouveaux conseils ont eu lieu. Le jeudi 4 juin, le conseil municipal s'est réuni pour désigner les conseillers délégués, constituer les différentes commissions communales et le 25 juin pour le vote du budget communal et du pôle de tourisme.

Un autre conseil municipal nous a été imposé le vendredi 10 juillet par les services de l'Etat pour désigner les 5 électeurs des sénatoriales du 27 septembre 2020.

Les activités ne manquent pas, l'équipe municipale va collectivement mettre en œuvre les projets. Je la remercie pour son dynamisme et l'ambiance studieuse qui règne.

Nous avons également élargi l'espace démocratique en créant un conseil municipal des jeunes ; celui-ci verra le jour concrètement avant la fin de l'année.

Le dispositif argent de poche, destiné aux jeunes de 16 à 18 ans, a été mis en place pour les vacances d'automne. L'équipe est en marche pour accomplir ses engagements vis-à-vis de vous. N'hésitez pas à nous remonter toutes informations susceptibles d'améliorer les mesures prises ; une boîte à idées est disposée dans le hall de la mairie, merci de contribuer à la vie de notre village.

La rentrée scolaire n'a pas été des plus faciles, protocole sanitaire oblige. Je remercie tout particulièrement les enseignants et les agents pour leur sens des responsabilités et leur professionnalisme.

Et si nous en doutions encore.... un autre point positif pour notre commune: Saint-Samson fait partie des cinq communes littorales des Côtes d'Armor où il fait « bon vivre ». Et dans les communes de moins de 2000 habitants, elle se hisse dans le top 25. Ce palmarès a été établi par l'association des villes et villages de France.

Il ne tient qu'à nous tous, ensemble, de mettre en valeur nos atouts pour notre bien-être, notre sécurité et notre développement culturel et social.

Chacun des élus mesure la responsabilité qui est la sienne pour les six ans à venir, et nous ferons de notre mieux pour être dignes de votre confiance.

Soyons vigilants et prudents.

Loïc Lorre et l'équipe municipale

VOS ÉLUS



Loïc LORRE
Maire



Nicole LEMUE

1^{ère} Adjointe, déléguée
aux affaires sociales,
l'animation, la
communication, la vie
associative, les services
périscolaires



Philippe ROUXEL

2^{ème} Adjoint,
délégué aux finances, la
prévention et la sécurité



**Marie-Josèphe
SOUQUIERE**

3^{ème} Adjointe, déléguée
aux affaires scolaires et la
petite enfance



Olivier JAVAUDIN

4^{ème} Adjoint
délégué à
l'environnement, les
travaux, l'urbanisme, la
mobilité et le tourisme



Noémie JAMOT

Conseillère déléguée aux
affaires sociales



Jean-Yves BEAULIEU

Conseiller délégué au suivi
des travaux



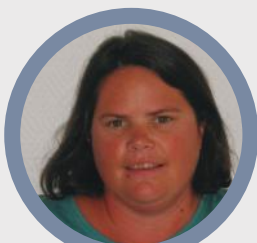
Michel COQ

Conseiller délégué à la
mobilité et aux espaces
verts



Ghislaine LE BIAVANT

Conseillère déléguée au
Pôle de tourisme



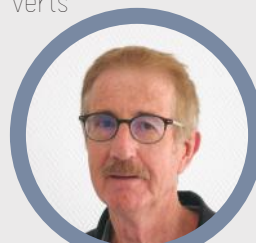
Stéphanie BOTREL



Philippe BRENELIERE



Michel BROCHARD



Michel FROMONT



Erwan LE COADOU



4 Anne-Laure LEGENTIL



Anne MAILLOUX



Céline MARTIN AGISSON



Laurence NIEDERGANG



Eric PIGEALT

LES COMMISSIONS

Commission Communication

Mme Nicole LEMUE - M. Olivier JAVAUDIN - Mme Anne-Laure LE GENTIL - Mme Anne MAILLOUX - Mme Laurence NIEDERGANG.

Commission Affaires sociales et périscolaires - Animation - Vie associative

Mme Nicole LEMUE - Mme Noémie PRIOU JAMOT - Mme Anne-Laure LE GENTIL - Mme Marie-Josèphe SOUQUIERE - M. Michel COQ - Mme Céline MARTIN AGISSON

Commission Finances -Développement économique

M. Philippe ROUXEL - Mme Ghislaine LE BIAVANT - M.

Jean-Yves BEAULIEU - M. Philippe BRENELIERE - M. Michel FROMONT.

Commission Prévention et sécurité

M. Philippe ROUXEL - M. Jean-Yves BEAULIEU - M. Erwan LE COADOU - Mme Anne MAILLOUX - Mme Marie-Josèphe SOUQUIERE - M. Eric PIGEALT

Commission Affaires scolaires - Petite enfance

Mme Marie-Josèphe SOUQUIERE - Mme Nicole LEMUE - Mme Noémie PRIOU JAMOT - M. Philippe BRENELIERE - Mme Céline MARTIN AGISSON

Commission Travaux - Urbanisme - Environnement- Bâtiments

M. Olivier JAVAUDIN - Mme Nicole LEMUE - M. Jean-Yves BEAULIEU - Mme Stéphanie BOTREL - M. Michel BROCHARD - M. Eric PIGEALT

Commission Mobilités et espaces verts

M. Olivier JAVAUDIN - M. Michel COQ - M. Philippe ROUXEL - Mme Marie-Josèphe SOUQUIERE - M. Erwan LE COADOU - Mme Laurence NIEDERGANG

Commission Pôle de tourisme

M. Olivier JAVAUDIN - Mme Ghislaine LE BIAVANT - Mme Anne-Laure LE GENTIL - M. Philippe BRENELIERE - M. Michel BROCHARD - M. Michel FROMONT

CONSEILS MUNICIPAUX

■ SÉANCE DU 23 MAI 2020

PRÉSENTS : M. Loïc LORRE, Mme Nicole LEMUE, M. Philippe ROUXEL, Mme Noémie PRIOU, M. Olivier JAVAUDIN, Mme Ghislaine LE BIAVANT, M. Jean-Yves BEAULIEU, Mme Anne-Laure LE GENTIL, M. Michel COQ, Mme Stéphanie BOTREL, M. Philippe BRENELIERE, Mme Marie-Josèphe SOUQUIERE, M. Erwan LE COADOU, Mme Anne MAILLOUX, M. Michel BROCHARD, M. Régis RIMASSON, Mme Céline MARTIN-AGISSON, M. Michel FROMONT, Mme Laurence NIEDERGANG

INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Jean-Marie LORRE, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal présents, élus au scrutin du 15 mars 2020, installés dans leurs fonctions.

ÉLECTION DU MAIRE

M. Loïc LORRE a été proclamé maire et a été immédiatement installé. (nombre de suffrages obtenus 16)

ÉLECTIONS DES ADJOINTS

Ont été proclamés adjoints (nombre de suffrages obtenus : 15) et immédiatement installés : Nicole

LEMUE (1^{ère} Adjointe), Philippe ROUXEL (2^{ème} Adjoint), Marie-Josèphe SOUQUIÈRE (3^{ème} Adjointe), Olivier JAVAUDIN (4^{ème} Adjoint)

LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCALE

Après lecture, le maire remet une copie de la charte de l'élu local, prévue à l'article L 1111-1-1 du Code général des collectivités territoriales.

Madame Nicole LEMUE prend la parole pour rappeler les valeurs et les ambitions de l'équipe.

Monsieur Loïc LORRE termine par un discours évoquant notamment le programme et les projets pour l'ensemble du mandat.

■ SÉANCE DU 04 JUIN 2020

PRÉSENTS : M. Loïc LORRE, Mme Nicole LEMUE, M. Philippe ROUXEL, Mme Noémie PRIOU, M. Olivier JAVAUDIN, Mme Ghislaine LE BIAVANT, M. Jean-Yves BEAULIEU, Mme Anne-Laure LE GENTIL, M. Michel COQ, Mme Stéphanie BOTREL, M. Philippe BRENELIERE, M. Erwan LE COADOU, Mme Anne MAILLOUX, M. Michel BROCHARD, M. Régis RIMASSON, Mme Céline MARTIN-AGISSON, M. Michel FROMONT, Mme Laurence NIEDERGANG

EXCUSÉE : Mme Marie-Josèphe SOUQUIERE ayant donné procuration à Mme Nicole LEMUE

1 - DÉSIGNATIONS DE CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS

Le Conseil Municipal, à la majorité (15 pour, 0 contre, 4 abstentions (M. Régis RIMASSON, Mme Céline MARTIN AGISSON, M. Michel FROMONT, Mme Laurence NIEDERGANG), DESIGNER les conseillers municipaux suivants :

- Une conseillère déléguée aux affaires sociales, Mme Noémie PRIOU JAMOT
- Un conseiller délégué au suivi des travaux, M. Jean-Yves BEAULIEU
- Un conseiller délégué à la mobilité et aux espaces verts, M. Michel COQ
- Une conseillère déléguée au pôle de tourisme, Mme Ghislaine Le BIAVANT

2 - INDÉMNITÉS DE FONCTION

Il est proposé de conserver les indemnités identiques à celles votées lors du mandat précédent soit :

- Maire : 37.10 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Adjoints : 13.70 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Conseiller délégué : 5.70 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (0 contre, 15 pour, 4 abstentions (M. Régis RIMASSON, Mme Céline MARTIN AGISSON, M. Michel FROMONT, Mme Laurence NIEDERGANG)

DÉCIDE de fixer le niveau des indemnités de fonctions telles que définies ci-dessus

3- CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE la mise en place des commissions et la composition de ces commissions.

Voir la composition des commissions dans la rubrique VOS ELUS.

4 - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - ÉLECTION DES MEMBRES

Le Conseil Municipal,

- Fixe à 4 le nombre des membres du conseil municipal élus au CCAS

- Suite à l'élection proclame membres du CCAS :

Madame Nicole LEMUE

Madame Noémie PRIOU JAMOT

Madame Stéphanie BOTREL

Madame Céline MARTIN AGISSON

5 - DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, dans le souci de faciliter l'administration des affaires communales, de déléguer au Maire 11 attributions, à savoir :

- (1) De fixer, dans la limite de 1000€, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
- (2) De passer les contrats d'assurance ;
- (3) De créer, supprimer et modifier les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- (4) De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- (5) D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- (6) De renoncer, au nom de la commune, au droit de préemption ;
- (7) D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle lorsque cela concerne les décisions prises par le Maire en vertu des délégations prévues dans la présente délibération, les décisions prises pour l'exécution des délibérations du conseil municipal ou les décisions prises en vertu de ses compétences propres en matière d'administration des propriétés communales, d'urbanisme, de police et de gestion du personnel communal ;
- (8) De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 4 600€ ;
- (9) De donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- (10) De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 150 000€.
- (11) de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 20 000€ HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

En cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement, le maire est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par un adjoint, dans l'ordre des nominations et, à défaut d'adjoint, par un conseiller municipal désigné par le conseil ou, à défaut, pris dans l'ordre du tableau.

6- RECRUTEMENT - PERSONNEL NON TITULAIRE DE REMPLACEMENT, OCCASIONNEL OU SAISONNIER

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de :

- AUTORISER Monsieur le Maire pour la durée de son mandat à recruter, en tant que de besoin des agents non titulaires pour remplacer des agents momentanément indisponibles.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats

retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

- AUTORISER Monsieur le maire pour la durée de son mandat à recruter en tant que de besoin des agents non titulaires à titre occasionnel ou saisonnier. Il sera chargé de la constatation des besoins concernés, ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions exercées et de leur profil.

7- TARIFS CAMPING BEAUSEJOUR - ÉPICERIE, SNACK, BAR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- FIXE les marges de l'épicerie et les tarifs du bar snack du pôle de tourisme de Beauséjour (prix TTC) à partir du 5 juin 2020.

■ SÉANCE DU 25 JUIN 2020

PRÉSENTS : M. Loïc LORRE, Mme Nicole LEMUE, M. Philippe ROUXEL, Mme Noémie PRIOU, M. Olivier JAVAUDIN, Mme Ghislaine LE BIAVANT, M. Jean-Yves BEAULIEU, Mme Anne-Laure LEGENTIL, M. Michel COQ, Mme Stéphanie BOTREL, M. Philippe BRENELIERE, Mme Marie-Josèphe SOUQUIERE, M Erwan LE COADOU, Mme Anne MAILLOUX, M. Régis RIMASSON, Mme Céline MARTIN AGISSON, M. Michel FROMONT, Mme Laurence NIEDERGANG.

EXCUSÉ : M. Michel BROCHARD ayant donné procuration à M. Olivier JAVAUDIN.

1 - TAUX D'IMPOSITION 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de voter les taux ci-dessous pour l'année 2020, identiques à ceux de 2019 :

- Taxe foncière (bâti) : 17.62 %
- Taxe foncière (non bâti) : 76.2 %

Compte tenu de la réforme de la fiscalité directe locale par l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les taux communaux de taxe d'habitation sont gelés en 2020 à hauteur des taux 2019, ce qui conduit les communes à ne pas voter de taux de taxe d'habitation en 2020.



2 - AFFECTATION DES RÉSULTATS 2019 - BUDGET COMMUNAL 2020

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2019 A ÉTÉ APPROUVÉ PAR DÉLIBÉRATION DU 27 FÉVRIER 2020, il s'arrête comme suit :

Dépenses de fonctionnement	1 044 685.24
Recettes de fonctionnement	1 214 988.13
Résultat 2019	170 302.89
Excédent de fonctionnement reporté de N -1 (2018)	278 810.50
Résultat de clôture - excédent	449 113.39
Dépenses d'investissement	319 402.70
Recettes d'investissement	243 226.80
Résultat 2019	-76 175.90
Excédent d'investissement reporté de N - 1 (2018)	88 582.41
Résultat de clôture -excédent	12 406.51

Le Conseil Municipal, à la majorité (15 pour, 0 contre, 4 abstentions (M. Régis RIMASSON, Mme Céline MARTIN AGISSON, M. Michel FROMONT, Mme Laurence NIEDERGANG))

DECIDE que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 449 113.39€ soit repris au budget 2020 ainsi qu'il suit :

- 110 000€ à la section d'investissement (1068)
- 339 113.39€ à la section de fonctionnement R002

3 - AFFECTATION DES RÉSULTATS 2019 - BUDGET PÔLE DE TOURISME ET DE LOISIRS 2020

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2019 A ÉTÉ APPROUVÉ PAR DÉLIBÉRATION DU 27 FÉVRIER 2020, il s'arrête comme suit :

Dépenses de fonctionnement	211 064.58
Recettes de fonctionnement	299 468.67
Résultat 2019	88 404.09
Excédent de fonctionnement reporté de (2018)	0.00
Résultat de clôture - excédent	88 404.09
Dépenses d'investissement	118 488.88
Recettes d'investissement	113 538.38
Résultat 2019	-4 950.50
Déficit d'investissement reporté de N - 1 (2018)	-195 210.87
Résultat de clôture -excédent	-200 161.37

Le Conseil Municipal, à la majorité (15 pour, 0 contre, 4 abstentions (M. Régis RIMASSON, Mme Céline MARTIN AGISSON, M. Michel FROMONT, Mme Laurence NIEDERGANG))

DECIDE que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 88 404.09€ soit repris au budget 2020 ainsi qu'il suit :

- 66 000€ à la section d'investissement (1068)
- 22 404.09€ à la section de fonctionnement R002

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 011 - Charges de gestion générale
CHAPITRE 012 - Charges de personnel
CHAPITRE 022 - Dépenses imprévues
CHAPITRE 023 - Virement à la section d'investissement
CHAPITRE 042 - Dotation aux amortissements
CHAPITRE 65 - Autres charges de gestion courante
CHAPITRE 66 - Charges financières
CHAPITRE 67 - Charges exceptionnelles
CHAPITRE 014 - Atténuations de produits

TOTAL :

BP 2020

369 400,00
705 300,00
35 000,00
183 306,73
40 795,15
80 700,00
48 200,00
40 500,00
2 500,00

1 505 701,88

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

002 - Excédents antérieurs reportés
CHAPITRE 013 - Atténuation de charges
CHAPITRE 042 - opération d'ordre de transfert entre section
CHAPITRE 70 - Produits des services et ventes
CHAPITRE 73 - Impôts et taxes
CHAPITRE 74 - Dotations, subventions et participations
CHAPITRE 75 - Autres produits de gestion courante
CHAPITRE 76 - Produits financiers
CHAPITRE 77 - Produits exceptionnels

TOTAL :

BP 2020

339 113,39
500,00
726,00
105 900,00
594 893,97
437 762,52
26 000,00
6,00
800,00

1 505 701,88

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE 020 - Dépenses imprévues
CHAPITRE 040 - Opération d'ordre de transfert entre section
CHAPITRE 041 - Opérations patrimoniales
CHAPITRE 16 - Emprunts
CHAPITRE 20 et 204 - Immobilisations incorporelles
CHAPITRE 21 - Immobilisations corporelles
CHAPITRE 23 - Immobilisation en cours

TOTAL :

RAR 2019

BP 2020

	11 000,00
	726
	0,00
	66 500,00
11 970,00	16 000,00
2 485,00	78 000,00
16 225,76	214 564,84

30 680,76

386 790,84

417 471,60

RECETTES D'INVESTISSEMENT

001 - Excédents d'investissement reportés
CHAPITRE 021 - Virement de la section de fonctionnement
CHAPITRE 024 - produits des cessions
CHAPITRE 040 - Opérations d'ordre entre sections - amortissement
CHAPITRE 041 : Opérations patrimoniales
CHAPITRE 10 - Dotations, fonds divers et réserves
CHAPITRE 13 - Subvention d'investissement
CHAPITRE 16 - Emprunts et dettes assimilées

TOTAL :

RAR 2019	BP 2020
	12 406,51
	183 306,73
	1 000,00
	40795,15
	0.00
	155 721,21
	24 242,00
	0.00
30 680,76	386 790,84

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (15 pour, 3 contre (M RIMASSON, Mme Céline MARTIN AGISSON, M. Michel FROMONT), 1 abstention (Mme Laurence NIEDERGANG)) adopte le budget 2020 présenté ci-dessus lequel s'équilibre en recettes et en dépenses ainsi qu'il suit :

- Section de fonctionnement : 1 505 701.88€
- Section d'investissement : 417 471.60€

5 - BUDGET PRIMITIF 2020 - PÔLE DE TOURISME

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 011 - Charges de gestion générale
CHAPITRE 012 - Charges de personnel
CHAPITRE 022 - Dépenses imprévues
CHAPITRE 023 - Virement à la section d'investissement
CHAPITRE 042 - Dotation aux amortissements
CHAPITRE 65 - Autres charges de gestion courante
CHAPITRE 66 - Charges financières
CHAPITRE 67 - Charges exceptionnelles

TOTAL :

BP 2020
100 535,00
49 000,00
1 500,00
47 801,92
47 624,17
1 000,00
21 900,00
1 500,00
270 861,09

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

002 - Excédents antérieurs reportés
CHAPITRE 042 - opération d'ordre de transfert entre sections
CHAPITRE 70 - Produits des services et ventes
CHAPITRE 75 - Autres produits de gestion courante
CHAPITRE 77 - Produits exceptionnels

TOTAL :

BP 2020
22 404,09
15 057,00
183 200,00
50 000,00
200,00
270 861,09

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE 001- Déficit antérieur reporté
CHAPITRE 020 - Dépenses imprévues
CHAPITRE 040 - Opération d'ordre de transfert entre sections
CHAPITRE 16 - Emprunts
CHAPITRE 20 - Immobilisations incorporelles
CHAPITRE 21 - Immobilisations corporelles
CHAPITRE 23 - Immobilisation en cours

TOTAL :

RAR 2019	BP 2020
	200 161,37
	15 057,00
	103 000,00
	0,00
2 770,00	8 000,00
	0,00
2 770,00	326 218,37
328 988,37	

RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE 021 - Virement de la section de fonctionnement
CHAPITRE 040 - Opérations d'ordre entre sections -amortissement
CHAPITRE 10 - Dotations, fonds divers et réserves
CHAPITRE 16 - Emprunts et dettes assimilées

TOTAL :

BP 2020
47 801,92
47 634,17
66 000,00
167 552,28
328 988,37

Le Conseil Municipal, à la majorité (15 pour, 0 contre, 4 abstentions (M. Régis RIMASSON, Mme Céline MARTIN AGISSON, M. Michel FROMONT, Mme Laurence NIEDERGANG)), adopte le budget 2020 présenté ci-dessus lequel s'équilibre en recettes et en dépenses ainsi qu'il suit :

- Section de fonctionnement : 270 861.09€
- Section d'investissement : 328 988.37€

6 - TARIFS - PORT

Il est proposé de maintenir les tarifs du port identiques soit :

TARIF PORT annuel - BATEAUX HT	2020
Moins de 4 m	136€
de 4 à 4,99 m	162€
de 5 à 5,99 m	192€
de 6 à 6,99 m	248€
de 7 à 7,99 m	288€
de 8 à 8,99 m	328€
de 9 à 9,99 m	364€
de 10 à 10,99 m	404€
de 11 à 11,99 m	444€
de 12 à 12,99 m	495€
de 13 à 13,99 m	545€
de 14 à 15 m	606€
A QUAI	957€
Multicoques	plus de 50%

Tarif mensuel
Le tarif mensuel est fixé à 15% du tarif annuel hors saison (octobre à mai) et 25 % en saison (juin à septembre)
Le tarif journalier est à 2,5 % du tarif annuel

Prévision augmentation de 10 % si paiement non réglé après 1 mois
Le Conseil Municipal, à l'unanimité APPROUVE ces tarifs.

7- CONVENTION D'USAGE DU PORT DE PLAISANCE - MODIFICATION

Il est proposé de modifier la convention d'usage du port de plaisance de St Samson-sur Rance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

APPROUVE les termes modifiés de la convention d'usage du port de plaisance.

AUTORISE le maire à signer ladite convention.

8- TARIFS CANTINE-GARDERIE - ALSH

Il est proposé d'appliquer les tarifs suivants à compter de la rentrée de septembre 2020 jusqu'à une nouvelle délibération :

Garderie

Quotient Familial - identique à l'ALSH		Journée (sauf mercredi)	Matin	Soir	Goûter
QF < à 560 €	1 ^{er} enfant	3.5	1.2	2.5	0.45
	2 ^{ème} enfant et suivant	3.1	1	2.3	
561€ < QF < 850 €	1 ^{er} enfant	3.9	1.4	2.8	
	2 ^{ème} enfant et suivant	3.5	1.2	2.5	
851€ < QF < 1200 €	1 ^{er} enfant	4.1	1.5	3	
	2 ^{ème} enfant et suivant	3.7	1.3	2.6	
QF > 1200 €	1 ^{er} enfant	4.3	1.6	3.2	
	2 ^{ème} enfant et suivant	3.9	1.4	2.7	

Cantine

Quotient Familial - identique à l'ALSH		Repas cantine	Adulte(s)
QF < à 560 €	1 ^{er} enfant	3	5.3
	2 ^{ème} enfant et suivant	2.4	
561€ < QF < 850 €	1 ^{er} enfant	3.2	
	2 ^{ème} enfant et suivant	2.56	
851€ < QF < 1200 €	1 ^{er} enfant	3.4	
	2 ^{ème} enfant et suivant	2.72	
QF > 1200 €	1 ^{er} enfant	3.6	
	2 ^{ème} enfant et suivant	2.88	
Tarif pour un repas apporté pris dans la cantine - dans le cadre d'un PAI suite à des prescriptions médicales		1,5 (60% du prix de la garderie du soir arrondi pour un enfant)	

Accueil de loisirs

		QF < à 560	561 < QF < 850	851 < QF < 1200	QF > 1200
Journée	1 ^{er} enfant	8.00 €	10.00 €	12.00 €	13.00 €
	2 ^{ème} enfant	7.20 €	9.00 €	10.80 €	11.70 €
	3 ^{ème} enfant et +	6.40 €	8.00 €	9.60 €	10.40 €
1/2 journée avec repas	1 ^{er} enfant	6.50 €	7.50 €	8.50 €	9.00 €
	2 ^{ème} enfant	5.85 €	6.75 €	7.65 €	8.10 €
	3 ^{ème} enfant et +	5.20 €	6.00 €	6.80 €	7.20 €
1/2 journée sans-repas	1 ^{er} enfant	4.00 €	5.00 €	6.00 €	6.50 €
	2 ^{ème} enfant	3.60 €	4.50 €	5.40 €	5.85 €
	3 ^{ème} enfant et +	3.20 €	4.00 €	4.80 €	5.20 €
Tarif journée exceptionnelle		15.00 €			

La garderie : de 7h30 à 9 h et de 17h à 18 h30 (tarif : 1,50 € par créneau)

<u>Séjours</u>	QF < à 560	561 < QF < 850	851 < QF < 1200	QF > 1200
Camp sur St Samson (tarif / jour) Mini camp 4-6 ans et 6-8 ans Camp 9-12 ans	11.80€	14.30€	16.60€	17.80€
Camp Extérieur (tarif / semaine)	78.70€	100.00€	121.00€	142.00€

Le Conseil Municipal, à la majorité (15 pour, 0 contre, 4 abstentions (M. Régis RIMASSON, Mme Céline MARTIN AGISSON, M. Michel FROMONT, Mme Laurence NIEDERGANG)), ADOPTE ces tarifs.

9- COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS : DÉSIGNATION DES MEMBRES TITULAIRES ET SUPPLÉANTS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DRESSE la liste de contribuables qui sera adressée aux services fiscaux, parmi lesquels seront désignés les six membres titulaires et les six membres suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Nicole Lemue	Marie Josèphe Souquière
Olivier Javaudin	Jean Yves Beaulieu
Michel Fromont	Laurence Niedergang
Philippe Brenelière	Hélène Pincemin
Ghislaine Le Biavant	Michel Brochard
Philippe Rouxel	Denis Herniotte
Sandrine Lacorre	Michel Coq
Régis Rimasson	Céline Martin Agisson
Marion Cordier	Erwan Le Coadou
Rémi Kergadallan	Daniel Pelleau
Stéphanie Botrel	Noémie Priou Jamot
Anne Mailloux	Anne Laure Legentil

10 - CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDE - ACHAT DE MASQUES LAVABLES ET RÉUTILISABLES

Aussi, afin de réaliser une économie d'échelle, de mutualiser les procédures de passation de marché, de gagner en termes d'efficacité et de sécurité juridique ou encore de simplifier les phases de la procédure marché pour les membres, il est souhaitable de créer un groupement de commandes entre Dinan Agglomération et les communes concernées. Le groupement a pour mission de coordonner et optimiser les actions des différentes parties, en gérant la préparation et la passation des marchés publics susceptibles de répondre aux besoins des membres du groupement, à savoir l'acquisition de masques. Les besoins sont évalués de la manière suivante :

	Commande 1 Masque adulte	Commande 2 Masque adulte	Commande masque enfant
SAINT-SAMSON-SUR-RANCE	735	735	163

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'acquisition de masques, en annexe Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente ;
- Autorise M. le Maire à signer ladite convention ;
- Autorise M. le Maire à signer toutes pièces à intervenir et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération ;

11- DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT DÉFENSE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DESIGNER M. Jean-Yves BEAULIEU comme correspondant défense.

12- DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU SDE 22

Le syndicat départemental d'énergie est au service de l'ensemble des collectivités costarmoricaines dans les domaines des réseaux de distribution d'électricité, de l'énergie publique, des infrastructures de télécommunications, de gaz, de la cartographie, puis, plus récemment, sur divers domaines de l'énergie.

Le SDE22 regroupe l'ensemble des communes et des EPCI du département avec pour objectif de mutualiser des expertises et des actions afin de gagner pour tous en coût et en organisation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DESIGNER M. Olivier JAVAUDIN comme représentant titulaire et M. Jean-Yves BEAULIEU comme suppléant.

13- DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ AU CNAS

La commune de St Samson-sur-Rance adhère au comité National d'Action Sociale des personnels des collectivités territoriales.

Cet organisme a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles. A cet effet, il propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture,...).

Cette adhésion s'accompagne de la désignation d'un délégué des élus chargé de représenter la collectivité au sein du C.N.A.S.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DESIGNER Mme Nicole LEMUE comme déléguée au CNAS.

14 - DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT COMMUNAL AUPRÈS DE LA MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI

Les missions locales sont au service des jeunes de 16 à 25 ans, non scolarisés, à la recherche d'une formation, d'un soutien dans leur recherche d'emploi ou tout simplement d'un conseil dans leur vie quotidienne. Elles organisent leurs actions pour apporter aux jeunes un appui personnalisé, allant de la simple information à un accompagnement global, pas à pas.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DESIGNER Mme Noémie PRIOU JAMOT comme référente communale auprès de la mission locale pour l'emploi.

15- DÉSIGNATION DES MEMBRES DE L'AGAL

L'A.G.A.L. (Association d'Animation et de Gestion des activités de loisirs sportives et culturelles samsonnaises) est une association loi 1901 ayant pour but de gérer les activités de loisirs et de faciliter la mise en place des politiques municipales liées aux loisirs et aux sports

L'association est administrée par un conseil d'administration comprenant entre 10 et 15 personnes. 4 membres du conseil municipal de St Samson-sur-Rance dont 1 au moins issu de la commission animation font partie du conseil d'administration.

Suite au renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des membres de l'AGAL.

Le Conseil Municipal, à la majorité (16 pour, 0 contre, 3 abstentions (M. Régis RIMASSON, Mme Céline MARTIN AGISSON, M. Michel FROMONT)), DESIGNER les élus membres de l'association AGAL :

- Mme Nicole LEMUE
- M. Philippe ROUXEL
- Mme Ghislaine LE BIAVANT
- Mme Noémie PRIOU JAMOT

16- SUBVENTIONS CCAS, ASSOCIATIONS COMMUNALES ET HORS COMMUNE

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS – ASSOCIATIONS COMMUNALES		
Associations communales		2020
	Football Club Samsonnais	250.00€
	ASC Basket	6000.00€
	Sabotées samsonnaïses	250.00€
	Badminton samsonnais	250.00€
	Club de l'Amitié	335.00€
	La Samsonnaise (chasse)	130.00€
	Anciens Combattants	130.00€
	Association Parents d'Elèves (action culturelle)	250.00€
	ECKLA (Kayak)	
	St Samson Festivités	250.00€
Enveloppe pour manifestations culturelles	Animation d'ici la fin de l'année - AGAL	500.00€
		8345.00€
CCAS		1800.00€

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - ASSOCIATIONS HORS COMMUNE		
Associations hors commune		2020
	DIN HANDISPORT	17.00
	CHAMBRE DES METIERS PLOUFRAGAN (par apprenti : 20€)	100.00
	SECOURS POPULAIRE DINAN	150.00
	SECOURS CATHOLIQUE DINAN	150.00
	ALCOOL ASSISTANCE CROIX D OR DINAN	17.00
	STEREDENN FJT DINAN	17.00
	SECOURISME DINAN	17.00
	S.N.S.M. sauvetage en mer	17.00
	COMITE DEFENSE LIGNE SNCF DINAN DOL	17.00
	ADAPEI (enfants et adultes handicapés)	17.00
	LYCEE SAVIO DINAN (Enseignement pro) 20€ par enfant	
	DONNEURS DE SANG BENEVOLES DINAN	17.00
	France ADOT don d'organes	17.00
	UNAFAM (handicap psychique – schizophrène.....)	17.00
	A.P.F. (paralysés France) délégation des cotes d'Armor	17.00
	KIWANIS	100.00
	PREVENTION ROUTIERE	17.00
	ASS. FRANCAISE MYOPATHIE	17.00
	France ALZHEIMER 22	17.00
	CROIX ROUGE -EPICERIE SOCIALE DINAN	150.00
	STEREDENN Espace Femmes Dinan	350.00
	Banque Alimentaire Dinan	150.00
	Virade de l'Espoir	17.00
	Restos du Cœur Dinan	150.00
	MFR rennes - St Grégoire (20€ par enfant)	
	Visite des malades dans les établissements hospitaliers	17.00
		1572.00

Le Conseil Municipal, à la majorité (12 pour, 0 contre, 3 abstentions (M. Régis RIMASSON, Mme Céline MARTIN AGISSON, M. Michel FROMONT)), APPROUVE le versement de ces subventions, Mme Nicole LEMUE, Mme Stéphanie BOTREL, M Philippe ROUXEL, M. Loïc LORRE ne prenant pas part au vote.

17- AUTORISATION DE POURSUITES DONNÉE AU COMPTABLE PUBLIC DE LA COMMUNE POUR LE RECOUVREMENT DES PRODUITS DES COLLECTIVITÉS LOCALES

En raison du renouvellement du Conseil Municipal, toutes les autorisations accordées ne sont plus valables. Aussi, le Maire suggère de confier une autorisation des poursuites à la Trésorière, Mme COLLIOU, comptable de la commune de St Samson sur Rance, sans signature préalable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, PERMET à M. le Maire de signer l'autorisation de poursuites à la Trésorière aux conditions énumérées ci-dessus.

18 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - CRÉATION POSTE ADJOINT D'ANIMATION

L'éducatrice sportive de la commune a demandé sa mutation vers une autre commune au 1er juillet 2019. Pour pourvoir à son remplacement une vacance de poste a été prononcée et au regard des candidatures reçues il a été décidé d'employer un contractuel sur le fondement de la vacance d'un emploi d'animateur sportif qui ne peut être immédiatement pourvu par un fonctionnaire.

Il convient maintenant de régulariser cette situation, en créant un poste d'adjoint d'animation à compter du 1er septembre 2020.

Pour ce faire il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs de la commune

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE à compter du 1er septembre 2020 de :

Approuver la création d'un poste d'Adjoint d'animation

Modifier le tableau des effectifs de la commune,

Appliquer au grade créé les dispositions relatives au régime indemnitaire du personnel communal.

■ SÉANCE DU 10 JUILLET 2020

PRÉSENTS : M. Loïc LORRE, Mme Nicole LEMUE, M. Philippe ROUXEL, Mme Noémie PRIOU, M. Olivier JAVAUDIN, Mme Ghislaine LE BIAVANT, M. Jean-Yves BEAULIEU, Mme Anne-Laure LEGENTIL, M. Michel COQ, Mme Stéphanie BOTREL, Mme Marie-Josèphe SOUQUIERE, M Erwan LE COADOU, Mme Anne MAILLOUX, M. Michel BROCHARD, M. Régis RIMASSON, Mme Céline MARTIN AGISSON.

EXCUSES : M. Philippe BRENELIERE ayant donné procuration à M. Jean-Yves BEAULIEU, M. Michel FROMONT ayant donné procuration à M. Régis RIMASSON, Mme Laurence NIEDERGANG.

1 - ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

Les élections sénatoriales, qui doivent permettre le renouvellement par moitié du Sénat, se tiendront le dimanche 27 septembre 2020

Sera alors organisé le renouvellement de la série 2, soit 172 sénateurs à laquelle appartient le département des Côtes d'Armor. Les trois sénateurs costarmoricains seront élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle.

L'arrêté préfectoral du 1er juillet 2020 fixe le nombre de délégués et de suppléants pour la commune de St Samson à 5 délégués et 3 suppléants.

Les délégués titulaires et suppléants en vue des élections des sénateurs doivent être élus au sein du conseil municipal au scrutin de liste à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Deux listes ont été déposées : la liste Loïc LORRE « Agir ensemble et maintenant » et la liste Régis RIMASSON « Décidons Ensemble pour Demain »

Après avoir voté à scrutin secret, sont élus

- titulaires : Loïc LORRE, Nicole LEMUE, Philippe ROUXEL, Marie-Josèphe SOUQUIERE, Olivier JAVAUDIN
- suppléants : Noémie PRIOU JAMOT, Jean-Yves BEAULIEU, Ghislaine LE BIAVANT

2 - ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE

La composition de la CAO varie selon le chiffre de la population. Elle doit comporter, en plus du maire, trois membres titulaires et trois membres suppléants dans les communes comptant moins de 3500 habitants.

Les membres titulaires et suppléants de la CAO doivent être élus au sein du conseil municipal au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le maire est président de droit de la CAO. Restent à élire 3 membres titulaires et 3 membres suppléants. Deux listes ont été déposées : la liste Olivier JAVAUDIN et la liste Michel FROMONT

Après avoir, conformément à l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, voté à scrutin secret, le conseil municipal ELIT :

- titulaires : Olivier JAVAUDIN, Nicole LEMUE, Jean-Yves BEAULIEU
- suppléants : Philippe ROUXEL, Marie-Josèphe SOUQUIERE, Michel COQ

3- INFORMATION DANS LE CAS DE LA DÉLÉGATION DONNÉE AU MAIRE

LIGNE DE TRÉSORERIE

La commune avait une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole pour un montant de 125 000€. Elle est arrivée à expiration le 1er juin dernier.

Pour le renouvellement, le Crédit Agricole mais aussi la Caisse d'Épargne et La Banque Postale ont été consultés.

La ligne de crédit a été renouvelée auprès du Crédit Agricole des côtes d'Armor aux conditions ci-dessous :

Montant de l'autorisation	120 000 €
Durée	12 mois
Taux variable	EURIBOR 3 mois moyenné non flooré à 0 plus marge de 1.10 %
Frais de dossier	0.25% du montant de la ligne

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES		
07.01.2020	Nina AUBIN	15 La Meffrais
30.01.2020	Lohan LASNIER	4 Domaine des Pâquerettes
07.05.2020	Milian CALET THOMÉ	19 rue de Coutances
05.06.2020	Enael LAMOTTE	33 rue du Domaine de la Hisse
30.06.2020	Elyo GOUMONT	5 rue de la Tiemblais
07.07.2020	Elowenn GALODÉ	16 allée du Roncelet
31.08.2020	Inès GAUTIER	20 rue du Domaine de la Hisse
MARIAGES		
01.08.2020	Christophe BRODIN - Sophie LAGUERRE	RENNES 19 rue de la Fontellerie
17.10.2020	Gilles SABÉ - Solenne JAOUEN	
DÉCÈS		
13.11.2019	Catherine BOULANGER épouse MOURON	18 La Quinardais
10.12.2019	Thérèse GAREL veuve DERRIEN	4 Le Vaugarni
13.01.2020	Roger GROSSET	2 rue de la Chapelle
12.03.2020	Jean-Yves BREXEL	2 rue de Coutances
15.03.2020	Bernard LEMOINE	8 rue de la Croix Guillou
28.03.2020	Rolland BORDEAU	40 rue des Grippais
13.05.2020	Jocelyne DRENO épouse BELOT	13 rue de Beauséjour
17.08.2020	Gaston PAILLARDIN	20 rue de la Fontellerie
02.09.2020	Fabrice LE BIDEAU-LE-PALLEC	22 rue de Beauséjour
14.09.2020	Jean-Paul DIEZ-CUIDAD	10 rue de la Ville Malard
22.09.2020	Christine BRETON	



FACILITER LES MOBILITÉS ALTERNATIVES

Durant tout l'été Saint-Samson a pu profiter d'un arrêt du « Dinamo estival ! » trois fois par semaine. Il ne s'agit que d'un premier pas encourageant car l'objectif est bien évidemment d'obtenir le passage du « Dinamo ! » tous les jours dans la commune.

Pour convaincre Dinan Agglomération, la municipalité travaille sur un plan d'ensemble des mobilités alternatives à l'automobile sur la commune. L'objectif est de faciliter les déplacements à pied et à vélo en réaménageant progressivement les sentiers afin de les rendre utilisables toute l'année.

Ces sentiers seront également balisés et, pour le stationnement des vélos, des appuis seront

progressivement posés dans les lieux les plus fréquentés. Dès le début juillet, un premier circuit de 8 km, la « balade samsonnaise » a été balisé pour permettre à tous de découvrir quelques-unes des richesses de la commune. Ce premier circuit a rencontré un tel succès auprès des habitants et des touristes que Ouest-France y a même consacré une page entière ! L'objectif est désormais de continuer ce travail, en particulier avec l'association des Sabotées Samsonnaises, afin de créer d'autres circuits qui seront balisés grâce à des panneaux pérennes.

Vous souhaitez participer à ce travail ? N'hésitez pas à soumettre vos idées par le biais de la boîte à idées installée en mairie.

AMÉLIORER LA SIGNALÉTIQUE COMMUNALE

Un premier constat : la signalisation d'information locale de la commune est souvent illisible car les réglottes sont anciennes, mal positionnées, avec parfois des flèches dans tous les sens... Elle est aussi incomplète : les commerces ne sont que rarement indiqués, il manque la voie verte, le chemin de halage, les toilettes, les parkings... Elle est enfin peu élégante (réglottes aluminium marron ou bleues, à la couleur passée parfois).

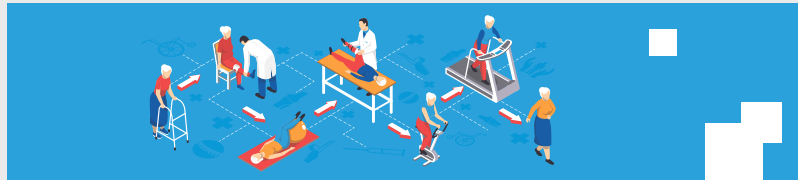
Début juillet, des panneaux provisoires ont été conçus et posés par l'équipe municipale. Cela avait plusieurs objectifs : d'abord indiquer aux touristes les commerces, la voie verte ou encore la « balade



samsonnaise ».

Comme il s'agissait de panneaux provisoires, le but était aussi d'engager un dialogue à ce sujet avec les commerçants et les habitants : certains panneaux devront ainsi être complétés et repositionnés. Là aussi, n'hésitez pas à transmettre vos réflexions par le biais de la boîte à idées de la mairie.

DU NOUVEAU À LA MAISON DE SANTÉ



En effet, depuis début octobre, elle accueille 2 kinésithérapeutes supplémentaires afin de diversifier l'offre de soins et diminuer les délais d'attente.

Il s'agit de Mme Chloé Seguin et de Mr Sébastien Fürstenberger, tous deux sportifs de haut niveau.

Les praticiens sont alors équipés de nouveaux appareils : la Técharthérapie et le Manutech pour les douleurs

installées rebelles, le traitement des cicatrices et des œdèmes récalcitrants par exemple.

Ils pensent pouvoir assurer à nouveau des cours de Pilates et/ou gym adaptée, dans la mesure où les gestes barrières pourraient être respectés avec un groupe de 5-6 personnes. Les conditions de la reprise sont actuellement à l'étude.



LA COMMUNE CHERCHE UN BÉNÉVOLE POUR LA GESTION DES PETITS LITIGES ENTRE HABITANTS

Devant les litiges, parfois nombreux, qui opposent régulièrement les habitants d'une commune entre eux ou avec une administration, ce qui surcharge les juridictions, le Code Général des Collectivités Territoriales (article L 1112-24) permet désormais aux communes d'instituer un Médiateur Territorial.

Il s'agit d'une personne indépendante et impartiale : un élu ou un agent de la commune ne peut être Médiateur Territorial.

Le rôle de ce Médiateur est de trouver des solutions amiables aux litiges, et ainsi éviter les contentieux. Il définit librement les modalités de déroulement de ses

médiations et organise lui-même ses interventions.

Le poste conviendrait à une personne sachant être à l'écoute des parties en conflit, en faisant preuve de diplomatie et d'une totale confidentialité. Pour quelqu'un qui dispose d'un minimum de disponibilités et voulant s'investir dans du bénévolat, ce poste peut être très intéressant et à l'origine de satisfactions personnelles. Des connaissances juridiques de base seraient souhaitables.

Les personnes intéressées contactent directement la mairie.

CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

Il est actif et peut vous accompagner dans certaines de vos démarches administratives. Si vous en avez besoin, contactez la Mairie par téléphone ou par courriel pour obtenir un rendez-vous avec un-e élu-e qui sera là pour vous aider.

INSCRIPTION LISTE ÉLECTORALE

Il est possible de s'inscrire toute l'année.

Toutefois, lors d'une année d'élection, il faut accomplir cette démarche avant une date limite : au plus tard le 6^e vendredi précédant le 1^{er} tour de scrutin. En 2021, sont prévues les élections régionales et départementales.

Vous avez la possibilité de vous

inscrire soit en mairie, soit sur le site www.service-public.fr

Dans tous les cas : se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (à vérifier en mairie). En cas de déménagement, pensez à vous inscrire à la mairie du nouveau domicile.

Vous pouvez également vérifier votre inscription sur la liste électorale de votre commune directement sur le site www.service-public.fr.

HORAIRES TRAVAUX

Pour les Côtes d'Armor, les articles 4, 4bis et 5 de l'arrêté préfectoral du 27 février 1990 prévoient que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de

causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, telles que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- **les jours ouvrables: de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 19 h 30**
- **les samedis : de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00**
- **les dimanches et jours fériés : de 10 h 00 à 12 h 00**



CARTE D'IDENTITÉ ET PASSEPORT

Vous avez la possibilité d'effectuer les démarches dans les mairies de : Dinan, Broons, Beaussais-sur-Mer, Plancoët, Matignon, Jugon-les-Lacs,

Pour la mairie de Dinan, les demandes de cartes nationales d'identité et de passeports sont traitées sur rendez-vous au 02.96.39.22.43

Il est demandé aux usagers d'effectuer une pré-demande en ligne sur le site officiel de l'ANTS : <https://ants.gouv.fr/> (pour le RDV se munir du récapitulatif reçu par mail ou du numéro de pré-demande attribué)

Pièces justificatives à fournir lors du rendez-vous :

- Photo d'identité : 1 photo officielle datant de moins de 6 mois, photographe fortement conseillé (non découpée, tête nue, de face, bouche fermée, visage centré et oreilles dégagées, sans lunettes, sans col roulé, écharpe, capuche, manteau, barrettes)
- Pièce d'identité : carte d'identité et/ou passeport et sa photocopie ou toute autre pièce avec photo (carte vitale, permis de conduire...)

- Justificatif de domicile : 1 original de moins de 3 mois (facture eau, EDF...)
- Acte de naissance : copie intégrale de moins de 3 mois (nécessaire pour la vérification des accents, tirets, filiation – Obligatoire en cas de 1ère demande, perte/vol ou si la carte est périmée depuis plus de 5 ans)
- Perte ou vol : déclaration de vol (gendarmerie) ou de perte (à remplir lors du RDV en mairie) + 25€ en timbres fiscaux s'il s'agit de la carte d'identité (achat en bureau de tabac, à la Trésorerie ou sur le site internet <https://timbres.impots.gouv.fr>)
- Mineurs : en cas de séparation ou de divorce, jugement original précisant l'autorité parentale et la résidence de l'enfant
- Timbres fiscaux pour passeport : adultes = 86€, mineurs de 15 à 18 ans = 42€, moins de 15 ans = 17€ (timbres papiers commercialisés en bureau de tabac ou dématérialisés sur <https://timbres.impots.gouv.fr>)

Le recensement est obligatoire, il est à réaliser entre le jour du 16^{ème} anniversaire et la fin du 3^{ème} mois suivant.
Se présenter en mairie avec le livret de famille.

Le jeune recevra une convocation (environ 1 an après le recensement) pour participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC)

La JDC permet d'informer chaque Français sur ses droits et devoirs en tant que citoyen ainsi que sur le fonctionnement des institutions.

Cette journée doit être accomplie après le recensement militaire, entre le 16^{ème} et le 25^{ème} anniversaire.

À l'issue de la journée, il est remis à chaque appelé(e) un certificat de participation à la JDC.

RECENSEMENT MILITAIRE

Si un jeune ne peut effectuer sa JDC, il doit transmettre à son centre du service national (CSN) de rattachement une photocopie de sa carte d'invalidité, de sa carte mobilité inclusion (CMI) ou un certificat médical à la demande du CSN.

Avant l'âge de 25 ans et conformément à l'article L.114-6 du code du service national, le certificat de participation à la JDC est obligatoire pour pouvoir s'inscrire aux concours et examens soumis au contrôle de l'autorité publique : permis de conduire, BEP, baccalauréat, ...
Le recensement permet également l'inscription d'office sur les listes électorales.

COLLECTE DES DÉCHETS

Le ramassage des sacs jaunes ainsi que celui des ordures ménagères s'effectue sur notre commune le mercredi après-midi.

Pensez à les déposer dès le début de matinée.

Déchèteries

Les déchèteries les plus proches :

« Conillé » à ST-HELEN

Lundi-Mardi-Vendredi-Samedi de 8h45 à 12h30 et de 14h00 à 17h45 (horaires fixes)

Tél. 02 96 88 23 22

« Les Landes Fleuries » à QUÉVERT

Lundi- Mercredi- Jeudi-Vendredi et Samedi de 8h45 à 12h30 et de 14h00 à 17h 45 (horaires fixes)

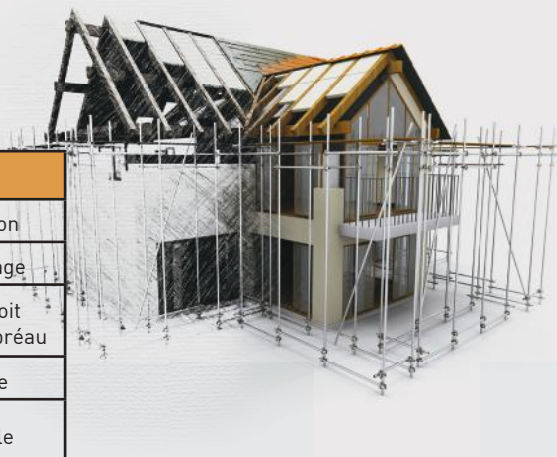
Tél. 02 96 87 51 37



L'accès est uniquement réservé aux habitants de l'Agglomération munis de leur badge. La demande de badge, gratuit pour les particuliers, se fait auprès de l'accueil des services techniques de Dinan Agglomération, rue Bertrand Robidou à Dinan ou sur le site internet www.dinan-agglomeration.fr (se munir d'un justificatif de domicile).

Un forfait de 16 passages est crédité, au 1er janvier de chaque année, sur le badge pour les sites dotés d'une plateforme déchets verts à accès séparé et de 26 passages pour les autres sites.

Le badge permet d'accéder à toutes les déchèteries de l'agglomération.



PERMIS DE CONSTRUIRE			
16.01.2020	Bertrand MORDRELLE	2 La Bouhourdais	Extension habitation
27.02.2020	SCI LUTO	Rue des Avoiries	Bâtiment de stockage
13.03.2020	Anthony/Thiphaine QUEMENER	45 rue du Domaine de la Hisse	Pose fenêtres de toit Extension garage et préau
09.06.2020	ANIM PRESTALOC	4 rue de la Rabine Verte	Local de stockage
12.09.2020	Mickaël DUPONT	41 rue du Domaine de la Hisse	Maison individuelle

AUTORISATIONS DE TRAVAUX			
29.11.2019	Daniel GOULEY	7 La Meffrais	Porte fenêtre
02.12.2019	Benjamin PETIT – Mélisande RENOUVEL	2 La Mardelle	Terrasse sur pilotis Modification façades et clôtures
19.12.2019	Chantal BRIAND	Le Petit Lyvet	Coupe bois
04.01.2020	Didier KERVERDO	14 rue de Coutances	Bardage
11.01.2020	Daniel GOULEY	7 La Meffrais	Carport
30.01.2020	Olivier BRIAND	3 allée de la Prée	Clôture
30.01.2020	Gaël ROBERT	7 rue des Aulnaies	Clôture et portail
05.02.2020	Paul GAUTIER	3 impasse Métairie de la Chapelle	Clôture et portail
02.03.2020	Daniel DURE	1 rue du Clos du Chêne	Clôture
05.03.2020	Guillaume TANGUY	21 rue des Bas Courtils	Clôture et portail
05.03.2020	Sylvie MANIERE	1 square de l'Eglise	Clôture
17.03.2020	Nathalie CHILOU	8 rue de la Mairie	Clôture
20.04.2020	Philippe THENAISIE	50 La Quinardais	Piscine
12.05.2020	MPGR	17 rue de la Mairie	Pergola
15.05.2020	Axel LE PIVER	41 rue du Domaine	Transformation ouvertures
19.05.2020	Virginie BRIAND	8 cour du Tertre	Réfection clôture
22.05.2020	Erwan LORET	5 rue de l'Etang	Abri de jardin, ravalement, ouvertures et clôture
08.06.2020	Stanislas LASNIER	4 Domaine de Pâquerettes	Clôture et abri de jardin
09.06.2020	Stanislas LASNIER	4 Domaine de Pâquerettes	Enrobé
12.06.2020	David RENAULT	42 rue de la Fontellerie	Clôture
22.06.2020	Axel LE PIVER	41 rue du Domaine	Clôture
26.06.2020	Côtes d'Armor Habitat	Rue de l'Ecole	Ravalement, isolation ext., remplacement menuiseries
03.07.2020	Alexis LAVERGNE	10 rue du Domaine de la Hisse	Appentis
10.07.2020	Jérôme EON	24 rue du Domaine de la Hisse	Pose fenêtres de toit
31.07.2020	Patricia RETOURNE	1 rue de la Ville Gué	Clôture et portail
31.07.2020	Antoine POILDEVIN	9 Domaine des Pâquerettes	Clôture
10.08.2020	Bruno PHEULPIN	3 bis rue de la Ville Gué	Clôture et portail
11.08.2020	Monique LA BEE	13 rue de l'Etang	Porte garage
21.08.2020	Sébastien BRIAND	39 rue du Domaine de la Hisse	Clôture
22.09.2020	Olivier JAVAUDIN	2 rue Châtelier	Portail et portillon

Le CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) est à votre disposition - sur rendez-vous - pour étudier votre projet en amont de son instruction.

Il s'agit d'un organisme départemental d'information, de conseil, ouvert à tous. Il apporte une aide gratuite aux particuliers qui désirent construire ou faire construire, transformer ou aménager, un bâtiment (habitation, local professionnel, annexe, etc.).

Une permanence de l'architecte conseil du CAUE se tient au Siège de Dinan Agglomération, les personnes intéressées peuvent prendre rendez-vous au 02 96 87 21 44.

RÉNOVER SA RÉSIDENCE PRINCIPALE

Avec le soutien de l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), Dinan Agglomération a mis en place des aides financières pour aider les propriétaires (occupants et bailleurs) à rénover leurs résidences principales.

Ces aides peuvent aller jusqu'à 80% du montant de travaux hors taxes.

Quels sont les travaux éligibles ?

- pour le maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap (installation d'une douche en place et lieu d'une baignoire, installation de monte-escalier, etc.) ;

- pour réaliser des économies d'énergie (changement de chaudière, isolation des combles, changement de menuiseries, etc.) ;
- pour remédier à une dégradation plus lourde du logement.

Ces aides sont soumises à des plafonds de ressources, revus tous les ans.

Prenez rendez-vous au 02 96 87 42 44, ou par mail à l'adresse : infoenergie@dinan-agglomeration.fr



AGENCE POSTALE ST SAMSON

Depuis le 03 octobre, le bureau de la Poste de Saint Samson a réouvert le samedi matin.

Les horaires sont les suivants :

Du lundi au vendredi : 14h00-16h00

Le samedi matin : 10h00-12h00



RÉSULTATS ANALYSE EAU

Résultats des dernières analyses d'eau communiqués par l'Agence Régionale de Santé :

Lieu de prélèvement : Mairie (12 août 2020)

Paramètres	Résultat	Unité	Norme
Chlore libre	0.22	mg/LCl2	
Chlore total	0.26	mg/LCl2	
Nitrates (en NO3)	5	mg/m	50

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

ANIMAUX EN DIVAGATION

Attention à ne pas laisser divaguer vos animaux de compagnie

La commune adhère à la fourrière départementale (groupe SACPA).

Pour toute demande d'intervention, contactez la mairie.

Conformément à la législation (art.L211-24 du Code Rural), le groupe SACPA est autorisé à encaisser les frais, directement et pour son compte, auprès des propriétaires qui récupèrent leurs animaux en fourrière. Les tarifs appliqués seront ceux en vigueur au moment de la restitution.

Tarifs TTC au 1^{er} janvier 2020 :

Forfait fourrière : 94,00 €

Identification puce électronique : 70,50 €

Forfait par visite vétérinaire (obligatoire)

Pour un animal mordeur ou griffeur : 84,00 €

Vaccin rage + passeport : 44,00 €

DÉCLARATION DES RUCHERS

Tout apiculteur, même avec une seule ruche, est en effet tenu de déclarer chaque année les ruches dont il est propriétaire ou détenteur, en précisant notamment leur nombre et leur emplacement. La période de déclaration est fixée entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2020 pour la campagne écoulée.

Cette déclaration doit se faire prioritairement en ligne via le site : www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr. Néanmoins, un formulaire Cerfa (13995*04) existe pour les personnes ne pouvant déclarer via internet (s'adresser en mairie).

Cette déclaration est indispensable pour localiser les ruchers afin de pouvoir assurer un suivi sanitaire efficace en apiculture.



RETOUR EN IMAGES SUR...

Améliorer l'écoulement des eaux pluviales de la commune

Sur toutes les voies communales, l'écoulement des eaux pluviales est de la responsabilité de la municipalité : cela implique une surveillance permanente du réseau afin d'éviter les inondations et de réduire les risques sur certaines routes.

Au cours des derniers mois, de multiples difficultés ont été recensées sur toute la commune (à la Meffrais, à la Mettrie...).

Une consultation a donc été lancée auprès de plusieurs entreprises spécialisées afin d'obtenir des devis et pour intervenir dès que possible. Les riverains concernés seront prévenus dès que des travaux seront programmés.



Enzo a été accueilli par le service technique dans le cadre du dispositif argent de poche

Le dispositif argent de poche est lancé

Neuf jeunes samsonnais, quatre filles et cinq garçons, ont participé à la mise en place du dispositif « Argent de poche » dans la commune pendant les vacances de la Toussaint.

Chacun de ces jeunes a pu effectuer une mission de trois heures rémunérée 15 euros.

Sept de ces jeunes ont été accueillis au cours de trois demi-journées différentes par le Service technique pour participer à l'entretien du cimetière, au ramassage des feuilles ou encore pour ranger le local technique.

Les bénévoles de la Bouquinette ont également accueilli deux jeunes qui se sont chargées de décorer la bibliothèque dans l'esprit de l'automne et d'Halloween et ont ensuite revu le rangement des livres sur les étagères.

Le dispositif sera reconduit pendant les vacances scolaires de février.

Vous avez entre 16 et 18 ans et vous résidez dans la commune ? Alors, n'hésitez pas à venir retirer un dossier d'inscription en mairie !

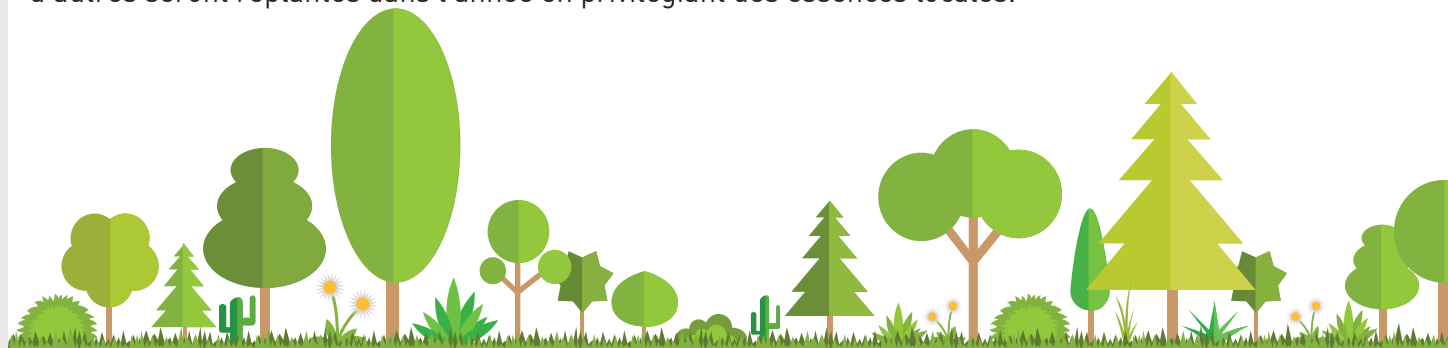
Campagne d'élagage des arbres de la commune

La commune dispose d'une très grande richesse qu'elle doit tout faire pour préserver, ses arbres.

La municipalité est responsable du bon entretien de ces arbres, en particulier pour éviter les accidents, mais aussi pour leur permettre un développement harmonieux.

Ces dernières semaines, quatre spécialistes ont été consultés (un technicien de l'association CŒUR-Emeraude et trois élagueurs professionnels) pour mieux cerner les interventions nécessaires.

Si, à l'issue de ces consultations, des abattages d'arbres s'avèrent nécessaires pour des raisons de sécurité, d'autres seront replantés dans l'année en privilégiant des essences locales.



Participez à la réflexion sur les espaces verts de la commune

Les 15 ha d'espaces verts de la commune (estimation minimum) sont disséminés un peu partout et rarement mis en valeur. La plupart sont de simples pelouses entourées de haies composées d'une seule essence peu intéressante pour la biodiversité (Thuyas, Lauriers Palmes...) ou dans lesquelles les essences locales meurent étouffées par des invasives, comme le *Pyracantha*, très présent dans les haies la commune.

Le très mauvais état de beaucoup d'arbustes a par ailleurs fortement réduit le fleurissement ces dernières années, d'où une impression d'espaces tristes et mornes. De nombreux habitants se plaignent de l'état des parcs (lotissement du bourg, lotissement de Coutances...) : il n'y a plus de fleurs, les ronces envahissent leur propriété, des arbres débordent chez eux... Car ces différents espaces verts sont, avec le temps, devenus très difficiles à entretenir pour le service technique. Il est donc temps d'intervenir pour réintroduire de la biodiversité dans nos haies, par exemple en replantant des espèces nourricières pour nous comme pour les animaux (des poiriers ? des pommiers ? des arbustes à fruits ?). Il s'agit aussi d'en faciliter l'entretien en choisissant bien les essences végétales et en généralisant notamment le paillage des sols.

Repenser entièrement les espaces verts de la commune représente un travail titanesque qui ne pourra se faire sans votre participation. En raison des conditions sanitaires actuelles, il est très compliqué de réunir les habitants dans une salle. Pour cette raison, des élus viendront à votre rencontre :

Le samedi 7 novembre à 10h : rencontre avec les habitants du lotissement du bourg, rue du Parc.

Le samedi 14 novembre à 10h : rencontre avec les habitants des Priaix, dans le parc au fond du lotissement, entre les deux bassins de rétention.

Le samedi 21 novembre à 10h : rencontre avec les habitants de la Hisse, près des gîtes (premier groupe) et avec ceux de Coutances, dans le parc (2^{ème} groupe).

D'autres rencontres seront également organisées avec les habitants de la Quinardais, du Clos du Chêne/Meffrais, du bourg... Les dates seront fixées ultérieurement, en fonction de l'évolution de la crise sanitaire. Au cours du mois de janvier, une réunion sera par ailleurs organisée avec les habitants volontaires afin de commencer un travail sur l'espace derrière l'école (autour du City stade).

Là-aussi les modalités seront précisées ultérieurement en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.

La sécurité des piétons et des cyclistes, une priorité !

Vitesse excessive des véhicules, difficulté à circuler à vélo, trottoirs encombrés... de nombreux habitants issus de tous les quartiers se plaignent de la circulation dans la commune. Là aussi, le travail à engager pour sécuriser ces différents lieux est titanesque et ne pourra se faire sans la participation des habitants afin de concevoir des aménagements simples, efficaces, peu coûteux et qui respectent la réglementation. Dès que possible, des réunions sur le terrain seront organisées avec les habitants volontaires.

Dans un premier temps, le Mail du Verger sera sécurisé en instaurant une circulation à sens unique et en ajoutant un bout de trottoir sur une partie manquante, ce qui va également permettre de faire ressortir la borne incendie (voir photo). Dans un deuxième temps, les riverains de la rue de l'école seront consultés pour en sécuriser la circulation. D'autres secteurs suivront ensuite.

La municipalité envisage également de faire passer tout le bourg (y compris les lotissements) en Zone 30. N'hésitez pas à nous faire part de vos réflexions sur tous ces sujets.



Octobre rose

Samedi 17 octobre après-midi avait lieu la première édition de cette animation, elle a été un succès, environ 90 personnes ont participé à la marche par groupes de 10 avec accompagnateur, sous un soleil voilé.

Des enfants se sont baladés sur la Rance, pour la première fois peut-être, avec les membres d'ECKLA, mais aussi quelques adultes.

Les gens sont venus d'un peu partout alentour, certains de Rennes ou de Lamballe et nous avons récolté 591€ au profit de la ligue contre le cancer, dont un représentant de l'antenne de Dinan était sur place.



les Jaco bambins

Venez découvrir les 3 contes musicaux de François Vincent à la salle des fêtes de Saint-Samson.

25 novembre - 10h30 // 30 min. dès 2 ans

SOURICETTE BLUES

Souricette veut un amoureux. Pas n'importe lequel. Le plus fort du monde !

Mais qui est le plus fort du monde ?

Le soleil ? Le nuage ? Le vent ? La montagne ? Qui encore... ?

Adaptation musicale et enjouée d'un célèbre conte de Tolstoi.

25 novembre - 17h // 45 min. dès 5 ans

LE BLUES DE LA GRENOUILLE

Comment les blessures narcissiques d'une petite grenouille peuvent générer un cataclysme écologique.

Pourquoi la grenouille a bu toute l'eau du monde, et comment elle l'a recrachée en éclatant de rire devant le ver de terre dansant le hip-hop ? Une histoire contée, jouée, chantée, rythmée par une guitare très bluesy.

28 novembre - 10h30 // 60 min. Dès 7 ans

LE DATTIER DU SULTAN DE ZANZIBAR

Le sultan de Zanzibar est très fier de son dattier. Mais chaque année, pendant la nuit qui précède la cueillette, tous les fruits disparaissent mystérieusement... et le sultan en perd la raison. Ses fils, l'un après l'autre devront redoubler de patience et de ruse pour ramener la paix dans l'île. Jubilatoire !

Billetterie :

Directement en ligne sur www.theatre-en-rance.com

Sur place : le jour du spectacle (sous réserve de places restantes), paiement uniquement en chèque ou espèces (pas de carte bancaire).

Tarifs : adulte 8€ / enfant - réduit 5€ (demandeurs d'emploi, adhérents Théâtre en Rance, intermittents du spectacle)



Souricette Blues

de François Vincent

RENTREE SCOLAIRE

La Rentrée scolaire a eu lieu le Mardi 1^{er} septembre 2020.

En accord avec Mme PERIN, directrice de l'école primaire « Le Menhir », rencontrée le 27 août, nous avons conservé la même organisation qu'au mois de juin pour l'accueil de tous les élèves : 5 accès à l'école, 2 services cantine le midi, le marquage au sol à l'intérieur de l'école.

Les horaires sont inchangés : 8H30-12H et 13H45-16H15. La garderie fonctionne aux horaires habituels.

La cantine a, dès le premier jour, accueilli 90 enfants environ ainsi que les jours suivants.

Cette année nous avons 144 enfants scolarisés (soit 106 familles) sur 5 classes. Le dispositif ULIS, compris dans les effectifs, a 12 élèves répartis dans les différents niveaux.

Avant la rentrée scolaire l'école avait accueilli des enfants dans le cadre du stage de réussite.



CLASSE CP-CE2

"Ce matin (jeudi 17 septembre 2020), nous sommes allés à la salle Emile Guigot pour faire de la gymnastique.

Nous avons rencontré Thierry, l'éducateur, qui nous a expliqué beaucoup de choses.

Nous avons fait un échauffement. Nous avons participé à des ateliers: les espaliers - la poutre basse - le pavé noir - les barres asymétriques - la poutre haute - la "tranche de camembert" (dessus, il fallait faire une roulade arrière)... Après on devait faire une roue ! "

Loris, Naël C., Naël L



*Association des Parents d'Elèves
de Saint-Samson-sur-Rance*

L'association des parents d'élèves vous propose différentes manifestations et n'hésitez pas à récupérer les bons de commande à la mairie environ 3 semaines avant. C'est ouvert à tous.

NOVEMBRE 2020

Vendredi 13 : Vente de pizza, Salle des associations
« commande à faire »

DECEMBRE 2020

Vendredi 4 : Vente de sapin, dans la cour de l'élémentaire
« commande à faire »

MARS 2021

Vendredi 26 : Vente de brioche, Salle des associations
« commande à faire »

AVRIL 2021

Dimanche 11 : Chasse à l'œuf, 11h, au camping
Beauséjour

MAI 2021

Vendredi 28 : Vente de saucisson, Salle des associations
« commande à faire »

JUIN 2021

Dimanche 20 : Vide grenier, Camping municipal de
Beauséjour

Vendredi 25: Fête de l'école, 18h, dans la cour de
l'élémentaire

Téléthon

*Dans le cadre de l'édition
2020,
nous recherchons des
actions, un fil rouge, un
défi, un record etc... qui
rassemblent l'ensemble de
la population, enfants, parents,
grands-parents...
faites nous part de vos idées
et organisons ensemble un bel
événement pour soutenir l'
Association Française des
Myopathies.*



Ateliers d'Activités Culturelles et Sportives

L'Association AGAL propose toute l'année des activités sportives et culturelles encadrées par les animateurs communaux pour les enfants à partir de 5 ans et les adultes

• Pour les 5-9 ans

École des Sports : Découverte multisports, (jeux de balles, raquettes, sports co...)

Mardi 16h15-17h45 (5-6 ans)

Jeudi 16h15-17h45 (7-8 ans)

Vendredi 16h15-17h45 (8-9 ans)

Ecole des Arts : Découverte et initiation aux pratiques artistiques (théâtre, musique, cirque...)

Mardi 16h15-17h45 (7-9 ans)

Jeudi 16h15-17h45 (5-7 ans)

• Pour les 9-12 ans

Théâtre d'Improvisation et Vidéo : Découverte de l'improvisation sans texte, sans costume, sans décor, que de l'imagination avec un brin de folie et réalisation de courts métrages - *Samedi 10h-11h30 (10-13 ans)*

Rock-school : Apprentissage d'un instrument de musique et création de groupe

Mercredi 16h-17h (débutants)

Mercredi 17h-18h (confirmés)

• Pour les ados

Théâtre d'Improvisation et Vidéo : Découverte de l'improvisation sans texte, sans costume, sans décor, que de l'imagination avec un brin de folie et réalisation de courts métrages

Samedi 11h30-13h

Rock'n'mob's : Apprentissage d'un instrument de musique et création de groupe - *Mercredi 18h-19h*

Espace Jeunes : Participation à la vie locale, organisation de loisirs, de sorties, de séjours de vacances, soirées...

Mercredi 17h-18h30

• Pour les adultes

Dynamic Gym : Initiation Multisports - *Mardi 20h-21h*

Théâtre d'improvisation : Travail sur la voix, le corps, les émotions, personnages et jeux d'improvisation

Mercredi 20h-22h

Initiation musique : Vous avez toujours rêvé de jouer d'un instrument de musique ? Cet atelier est fait pour vous ! *Mercredi 19h-20h*

Rock the Town : Vous gratouillez, vous pianotez, vous tambourinez, vous chantouillez ? Venez nous rejoindre ! *Jeudi 19h-21h*

• Tarifs :

Enfants : 30€ l'année pour le premier enfant ou pour 1 inscription/ 25€ l'année pour les enfants suivants ou une deuxième inscription.

Adultes : 56€ l'année pour une inscription / 46€ Pour une deuxième inscription

Espace Jeunes : Gratuit

Quelques places sont encore disponibles n'hésitez pas à vous renseigner

Renseignements/ Inscriptions : Stève ou Pascal
Mairie de Saint Samson sur Rance 02 96 39 16 05 / 06 58 78 41 01

La Bouquinette

Point sur le Chocolat Lectures

Nous recherchons actuellement une nouvelle formule pour continuer à faire lire de façon ludique les enfants, les parents, les bénévoles et tous ceux qui le souhaitent, pour nous bercer de contes et de légendes dans un cadre adapté au contexte actuel. Si vous avez des idées nous serons ravis d'en tenir compte.

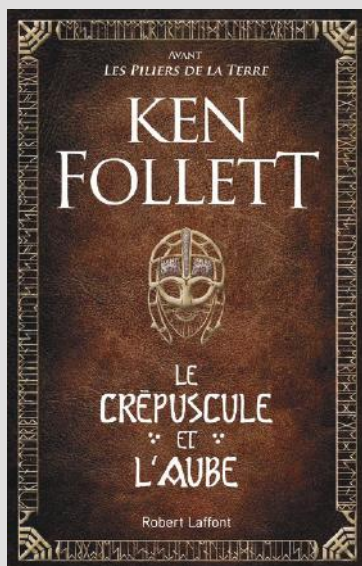
Rencontre avec une illustratrice

Le 11 décembre prochain, nous aurons le plaisir d'accueillir Delphine Jacquot, illustratrice d'albums pour enfants. Elle mènera un atelier avec une classe de l'école et si la situation sanitaire le permet nous organiserons une rencontre avec l'ensemble des

samsonnais dans le cadre d'un chocolat lectures décalé.

Appel à bénévoles

La Bouquinette fonctionne grâce à une équipe de bénévoles, ce sont ses bénévoles qui permettent à la bouquinette de vous proposer de nombreux créneaux d'ouverture, d'organiser le prêt de livres, de collaborer avec la Bibliothèque départementale des Côtes d'Armor, d'organiser des événements et de participer à la promotion de la lecture auprès des petits et des grands.



Les nouveautés

Une trentaine de nouveaux romans sont d'ores et déjà disponibles à l'emprunt parmi lesquels :

Le crépuscule et l'aube de Ken Follett

En l'an 997, les Anglais font face à des attaques de Vikings qui menacent d'envahir le pays. Dans cette période tumultueuse, s'entrecroisent les destins de trois personnages. Le jeune Edgar, constructeur de bateaux, Ragna, jeune noble normande insoumise et Aldred, moine idéaliste. Chacun d'eux s'opposera au péril de sa vie à l'évêque Wynstan, prêt à tout pour accroître sa richesse et renforcer sa domination. Ken Follett revient à Kingsbridge et nous conduit aux portes des Piliers de la Terre.

Ma vie de Cafard de Joyce Carol Oates

Doit-on être loyal à la justice ou loyal à sa famille ? Rejetée par ses proches, Violet Rue Kerrigan revient sur son passé. Sa faute ? Avoir dénoncé pour meurtre ses grands frères, tortionnaires d'un jeune Africain-Américain. Lors de leur accès de violence raciste, elle avait douze ans. Dans un récit émouvant, Violet se remémore son enfance en tant que cadette d'une fratrie dysfonctionnelle d'origine irlandaise, durant les années 70 dans l'État de New York.

Et que ne durent que les moments doux de Virginie Grimaldi

L'une vient de donner naissance à une petite fille arrivée trop tôt. Elle est minuscule, pourtant elle prend déjà tellement de place. L'autre vient de voir ses grands enfants quitter le nid. Son fils laisse un vide immense, mais aussi son chien farfelu. L'une doit apprendre à être mère à temps plein, l'autre doit apprendre à être mère à la retraite.

Tarifs:

8€ abonnement individuel

14€ abonnement familial

les abonnements sont valables 1 an à partir de la date d'adhésion

Les nouveaux habitants de Saint Samson (depuis septembre 2019) bénéficient d'une adhésion gratuite à la Bouquinette. Lors du Forum des Associations 17 abonnements ont été offerts.



La Margoulette se met au vert

Cet été 4 semaines de loisirs ont été proposées pour les enfants à partir de 3 ans. Une moyenne d'une trentaine d'enfants a participé chaque jour aux animations de la Margoulette.

A travers les activités culturelles, sportives, artistiques et manuelles (Kayak, piscine, accrobranche, rando vélo, peinture...), qu'elle propose tout au long de l'année (les mercredis et pendant les vacances scolaires), la Margoulette souhaite faciliter l'apprentissage de la vie en collectivité, favoriser l'autonomie et l'épanouissement des enfants, les sensibiliser au respect de l'environnement et à l'amour de la nature, faire découvrir aux enfants des pratiques variées et ainsi leur permettre une ouverture sur le monde, tout en favorisant la mixité, l'égalité fille/garçon, les échanges intergénérationnels, les échanges avec les élus, l'école, les associations, les habitants...

Malgré la situation sanitaire et les protocoles qui en découlent, la Margoulette poursuit son projet tourné vers l'environnement. En effet nous mettons en place une organisation et des actions afin de :

- lutter contre les attitudes consommatrices, le gaspillage des ressources (eau, électricité, papier..) et le gaspillage alimentaire
- Limiter nos déchets et en faciliter le tri et le recyclage
- Bannir de nos achats les produits suremballés, en portions individuelles ou conditionnés en plastique à usage unique et privilégier le faire soi même
- Proposer des repas sains et équilibrés, élaborés sur place par le cuisinier de l'école, avec des ingrédients de plus en plus bio et locaux.



Nous avons également pour ambition de végétaliser la cour de la garderie en y implantant des bacs à plantes, à jardiner et à potager, un compost, des cabanes à insectes et à oiseaux... Afin de respecter notre engagement écologique et environnemental nous souhaitons fabriquer nous mêmes ce mobilier extérieur et faisons appel à vos dons. Si vous avez des planches de bois, du mobilier ou des petits accessoires de jardin (pots, bacs, arrosoirs, binettes...) dont vous ne vous servez plus, nous serions heureux de les recycler. Nous sollicitons également vos compétences en bricolage ou en jardinage pour nous aider à concrétiser ce projet et à encore améliorer le cadre de vie de nos enfants.

La Margoulette est ouverte tous les mercredis et pendant les vacances scolaires (excepté Noël et Aôût) de 7h30 à 18h45.

Tarifs calculés sur la base de votre quotient familial de 6 à 12 € la journée avec repas.

Renseignements/inscriptions : Stève et Pascal, Mairie de Saint Samson sur Rance : 02 96 39 16 05



Animations théâtrales de l'été

Eh oui, malgré le contexte, 2 pièces ont été jouées à Saint Samson sur Rance cet été. Elles ont réuni chacune entre 120 et 130 personnes et ont séduit les participants.

La première a eu lieu le 6 août dans la cour de l'école primaire particulièrement adaptée puisqu' elle était intitulée « Cartable : l'histoire extraordinaire d'une classe ordinaire ». Le collectif « Cliff'hanger » était intervenu dans le cadre de Renc'arts sous les remparts le 4 août et nous a proposé sa prestation le lendemain. En plus d'offrir une distraction aux habitants, il s'agissait aussi de manifester notre soutien aux artistes durement touchés dans leur travail.

La deuxième, c'était vendredi 18 septembre, la compagnie locale « une aile la nuit » a présenté pour la première fois « Meilleurs souvenirs de Grado ». Cette fois c'est avec le soutien du département que le projet a été réalisé, nous avons bénéficié d'une subvention qui couvre la totalité des frais engagés, dans le cadre de l'opération « Cultures communes en Côtes d'Armor », destinée à soutenir des projets culturels innovants sur nos territoires .



CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Les élections au conseil municipal des jeunes se dérouleront en mairie le samedi 5 décembre de 9h à 12h.

Pourront y participer, comme électeurs ou comme candidats, tous les enfants de la commune inscrits en classe de CM1, CM2 ou 6^{ème}.

Un panneau d'information est en place près de la mairie, il détaille les modalités de l'élection et les conditions de candidature. Les dossiers sont à retirer en mairie et la date limite pour leur dépôt est fixée au lundi 16 novembre à 17h30.

Un élu se tiendra à la disposition des enfants qui souhaitent plus d'informations le samedi 7 novembre de 10h à 12h.

N'hésitez pas à vous engager pour élaborer ensemble et avec des adultes des projets qui vous tiennent à cœur et faire entendre votre voix.



BADMINTON SAMSONNAIS

Vous voulez pratiquer une activité sportive dans la bonne humeur ?

Le Badminton Samsonnais est fait pour vous ! Débutants ou pratiquants aguerris, notre club vous conviendra.

Nous sommes actuellement une petite vingtaine à nous réunir à la salle omnisports :

Tous les lundis de 20h00 à 22h00 Et

Tous les jeudis de 19h30 à 22h00

N'hésitez pas et venez nous rejoindre le plus vite possible.

La cotisation annuelle est de :

40€ pour les adultes

25€ pour les jeunes de 13 à 18 ans, les étudiants et les demandeurs d'emplois.

Contact : bad.samsonnais22@gmail.com ou 06.66.12.64.17 (Gaël ROBERT)



Composition du bureau pour la saison 2020/2021

Président : Gaël ROBERT

Trésorier : Walter d'ALTERIO

Secrétaire : Simone HUET

Membres : Manou DONNIO, Sophie GAUTIER, Eric BREE et Paul BACHOWICZ



CLUB DE L'AMITIÉ SAMSONNAIS

Le jeudi 09 janvier, le club a offert la galette des Rois à ses adhérents, une bonne participation comme tous les ans avec les échanges de vœux, un bon moment convivial...

Le samedi 18 janvier, nous avons notre concours d'aluette avec toujours la même participation, un bon moment pour les adeptes de ce vieux jeu qui doit perdurer...

Le samedi 1^{er} février a eu lieu notre assemblée générale suivie d'un repas dansant animé par Emmanuel ROLAND que nous avons retenu pour fêter les 45 ans de notre club, un effort financier non négligeable a été fait pour que cette journée anniversaire soit une réussite et satisfasse notre centaine d'adhérents présents...

Le mardi 18 février, le conseil d'administration s'est réuni afin de procéder à l'élection du nouveau bureau suite au départ de notre Présidente Annick CHENAIS que nous remercions pour son investissement au sein du club en tant que responsable des sorties et Présidente.

Composition du bureau suite à l'élection du 1^{er} février 2020

Président : Michel CARRE

1^{er} Vice-Président : Robert HUNAUT

2^{ème} Vice-Présidente : Monique GROSSET

Trésorière : Danièle LE BIGOT

Trésorière adjointe : Liliane TOURNEUX

Secrétaire : Liliane GAULTIER

Secrétaire adjointe : Nadia CAPUANO

Responsable sorties : Robert HUNAUT

Responsable logistique : Monique GROSSET

Responsable logistique adjointe : Liliane TOURNEUX

Présidentes d'Honneur : Mmes Luce BERTAUD et Annick CHENAIS

Sont membres élus du conseil : Mmes Jacqueline LORRE, Gisèle CAVAN, Gisèle BOSCHEL, Mrs Jacques BRIAND, Rémy LE FLOHIC

En raison du coronavirus, toutes nos manifestations et sorties programmées de mars à décembre ont été annulées.

Nos pensées émues vont à celles et ceux qui nous ont quittés, membres actifs et adhérents.

A nos futures retrouvailles...bonne santé et fin d'année à toutes et tous.

Le Vice-Président : Robert HUNAUT

ECKLA

Canoë- kayak : Activité sportive et loisir vert

Le club ECKLA, situé à la plaine de Taden/Saint Samson sur Rance propose le dimanche matin de 10 à 12 heures, des séances sur la Rance. Ce sont des sorties encadrées qui permettent d'apprendre et de pratiquer l'art de pagayer en toute convivialité.

Des sorties kayak sont également organisées

régulièrement sur d'autres sites : eaux vives, eaux calmes ou mer ... « Une belle façon de varier les navigations dans différents milieux et de découvrir de magnifiques sites naturels ».

Cette activité loisir est ouverte aux plus de 16 ans. Envie de pratiquer le kayak dans la bonne humeur, venez à notre rencontre !

Contacts :

Yannick Chevalier 06.13.30.89.04

Elsa Morel 06.88.93.40.00



DINAN BASKET SAMSONNAIS

un dynamisme retrouvé

La saison 2019-2020 a été brutalement interrompue à la mi-mars en raison de la COVID 19.

Malgré cela, les dirigeants du club ont mis tout en œuvre pour garder le contact avec leurs licenciés dès la fin du mois d'août par le biais d'un retour au jeu sous forme de stages, notamment un stage basket voile, tout en maintenant les gestes barrières indispensables.

Avec l'accord de M.LORRE, maire de St Samson sur Rance, des responsables de Dinan Agglo et de M. le Maire de Lanvallay, nous avons pu retrouver le chemin des terrains. Le club est heureux de voir que plusieurs de ses licenciés ont répondu présents dès le début des entraînements mis en place après le forum des associations. Conformément aux directives de la FFBB et si la situation sanitaire le permet, les championnats reprendront au mois d'octobre.

L'Assemblée Générale du club s'est déroulée le samedi 19 septembre en présence de M.Eric BOIVENT, président du comité départemental qui a salué le dynamisme de sa présidente Laurence SAGEAN et de toute son équipe. Il a mis en exergue la volonté du club de monter une section basket école au lycée de la Fontaine des Eaux. C'est chose faite depuis la rentrée avec 21 inscrits en Seconde, 1ère et Terminale. C'est une très belle initiative qui va permettre au DBS d'élever le niveau de jeu de ses adhérents.



En plus de ses entraînements hebdomadaires, le club a ouvert une section loisir le jeudi soir à la salle Houdet de Dinan. Ouverte à tous, déjà pratiquants ou non, nous serons heureux de vous y accueillir. Pour tout renseignement, consulter le site du club : www.dbs22.fr

Le club a également besoin de soutien financier surtout dans cette période compliquée. Pour cela il organisera une vente à emporter le samedi 28 novembre. Samsonnais pour réserver votre part, vous appelez Patricia FAVE au 02 96 39 99 39 et vous contribuerez à votre façon au bon fonctionnement du club.

L'équipe dirigeante avec à sa tête Laurence SAGEAN reconduite dans ses fonctions souhaite une très belle année sportive à tous ses membres, une vingtaine d'équipes va batailler tous les week-ends pour faire vivre le basket dans notre petite commune et la faire connaître dans tout le département.

VIVE LE SPORT !!

La commission Communication du DBS



SAINT SAMSON FOOTBALL CLUB

On repart pour une nouvelle saison !

Président : Jean-François SUEUR

Trésorier : Joël BODIN

Secrétaire : Fabrice TREHIN

Secrétaire adjoint : Kévin PERRAULT

Trésorier adjoint : Philippe RECAN

Membres du bureau, conseillers techniques : Franck HAMON – Jean-Paul MADIGAND

Nous voilà repartis pour une nouvelle saison qui, nous l'espérons tous, pourra être menée jusqu'à son terme. Le club de foot loisir de St Samson reprend donc du service et s'est de nouveau engagé dans le championnat loisir des Côtes d'Armor.

Le foot loisir c'est du foot avec les règles du foot mais avec un esprit loisir.

Les matchs ont lieu le vendredi soir et nous rencontrons les équipes telles que Pleudihen, Plélan le Petit, Lanvallay, Ploubalay, etc.

Les spécificités du championnat loisir sont: la convivialité, le fair-play grâce à l'auto-arbitrage, l'interdiction des tacles, la possibilité de jouer à partir de 18 ans et jusqu'à 60 ans et plus, aucune montée et descente en fin de saison.

Nous proposons le mardi soir de 20h30 à 22h au stade de St Samson ou au gymnase en automne/hiver de 21h à 22h15 des petits matchs entre nous 4x4, 5x5, 6x6 pour les plus motivés (possibilité de ne participer qu'aux mardis soirs ou aux vendredis soirs). Actuellement, et en attendant de retrouver notre terrain en travaux, nous avons déjà commencé les entraînements en salle.

La présence aux matchs et aux entraînements varie évidemment en fonction des disponibilités de chacun. Comme à chaque début de saison nous nous lançons dans une phase de recrutement « acharné » pour nous permettre de continuer à aligner les soirs de match une équipe de 11 joueurs et 2-3 remplaçants.

Alors n'hésitez pas à venir nous rencontrer le mardi soir ou à nous contacter par mail fcsaintsamson@gmail.com, fabrice.trehin@hotmail.fr

Les matchs et les entraînements sont tous réalisés en respectant les protocoles édités par le district des Côtes d'Armor et par la commune.

Après quatre matchs amicaux le FC St Samson affiche une défaite, un match nul et deux victoires. L'équipe des diables rouges est fin prête pour débiter le championnat le 2 octobre.

L'équipe de St Samson de la saison 2019-2020 la photo de la nouvelle équipe paraîtra dans la prochaine édition !

À vos agendas !!!

Le repas-dansant du club aura lieu le samedi 17 avril 2021



LES SABOTÉES SAMSONNAISES

Le 6 septembre nous avons repris, guidés par un professionnel des lieux, les sorties après un long arrêt du au COVID 19, par une traversée de la baie du Mont Saint Michel du Bec d'Andaine vers Tombelaine. Ce fut un grand moment de retrouvailles en respectant les gestes barrières préconisés liés à la pandémie, malgré le grand air, cette sortie fut dure car l'ensablement de la baie gênait notre progression et malgré cela nos 20 adhérents (e)s ont marché, pataugé dans la bonne humeur.

Le programme de fin d'année (consultable sur le site de l'association) sera adapté en fonction de l'évolution de la pandémie, car il est difficile de randonner en groupe sans risquer une contamination involontaire de nos adhérents malgré le respect des gestes barrières. La participation à ces randonnées, à la portée de tous, est ouverte à tout le monde moyennant une cotisation annuelle symbolique couvrant les frais d'assurance et de fonctionnement.

Pour les longues randonnées, dans la mesure du possible, nous prévoyons des parcours qui permettent aux adhérents les moins aguerris de nous rejoindre à la pause pique-nique ou de raccourcir le circuit.

Les déplacements vers les lieux de randonnée se font en général par covoiturage au départ du parking de la



mairie de St Samson sur Rance à 9h ou 13h30 selon les parcours.

Le club encadre également presque tous les vendredis de petites randonnées à allure et distance adaptées aux personnes présentes et éventuellement en méforme physique passagère. Celles-ci se déroulent dans un périmètre de 10 km autour de St Samson sur Rance. Un point de covoiturage est prévu à 13h45 au parking de la mairie de notre commune ou à 14h15 au point de départ indiqué sur le site.

Contact : Zaouter Gilbert : 06 34 96 82 38

Email : saboteessamsonnaises@hotmail.com

Site : <https://sabotees-samsonnaises.jimdo.com>

Rance Bien Être & Énergétique

RANCE BIEN ÊTRE ET ÉNERGÉTIQUE

Cette association nouvellement créée, réunit un ensemble de personnes intéressées par tout ce qui touche à l'énergétique.

Les domaines d'intérêt de cette association peuvent être des ateliers pratiques d'initiation au ressenti, la radiesthésie, la géobiologie, les ondes de formes, la géométrie sacrée, la litho thérapie, la phytothérapie, les huiles essentielles, l'hypnose, l'astrologie ou toute autre spécialité touchant de près aux énergies.

Elle se propose d'organiser également des conférences animées par ses membres ou des intervenants extérieurs.

L'association pourra proposer ou participer à des sorties sur les lieux énergétiques, salons du bien-être, conférences ou autres.

Notre mode de fonctionnement est de nous réunir une demi-journée par mois, un dimanche, afin d'échanger sur nos connaissances, compétences et pratiques.

Chaque réunion est axée sur un thème retenu à l'avance et traité par un de nos membres.

Nos premiers ateliers ont été consacrés au clair-ressenti et au pendule.

Le prochain concernera les protections psychiques.

Pour pallier l'absence de possibilité de nous réunir pendant la période de confinement National, nous avons mis en place des rencontres par visioconférence les vendredis soir, les applications de visioconférence utilisées étaient Zoom et Skype.

Nous vous proposons de venir vous joindre à nous lors de ces réunions mensuelles.

Retrouvez nous sur le groupe Facebook : Rance Bien Être & Énergétique

RBEE est une association loi 1901.

Notre siège social est basé à Saint-Samson sur Rance.

Point de contact: Jean-François Casset

Adresse courrier: RBEE Rue du 19 mars 1962 - 22100 SAINT SAMSON SUR RANCE

Numéro de téléphone: 06.04.17.37.24

Adresse mail : rbee.22100@laposte.net

Portail FB : <https://www.facebook.com/groups/467273790820219/>



SAINT SAMSON FESTIVITÉS

Le premier trimestre a été marqué par la pandémie et par la suite le confinement général des Français.

Dans ces conditions, les manifestations de cette première période (concours de palet et marché des créateurs) ont été annulées, Festirance prévu sur la

journée du 25 juillet a également été annulé.

Le bureau de Saint Samson Festivités réuni le 20 septembre a décidé de ne pas reconduire le loto et le marché de Noël, les consignes sanitaires ne semblant pas faiblir, bien au contraire.

L'année 2020 sera marquée par l'absence de festivités. Pour l'année 2021, nous souhaitons nous laisser gagner par l'optimisme et programmons nos manifestations dans les périodes habituelles :

Samedi 12 juin - Concours de palet Parking des écluses.

Dimanche 13 juin - Marché des créateurs Parking des écluses.

Samedi 31 juillet & Dimanche 1 août - Festi Rance.

Dimanche 17 octobre - Loto.

Samedi 4 et dimanche 5 décembre - marché de Noël.

Nous vous attendons pour ces raisons deux fois plus nombreux que les années passées !



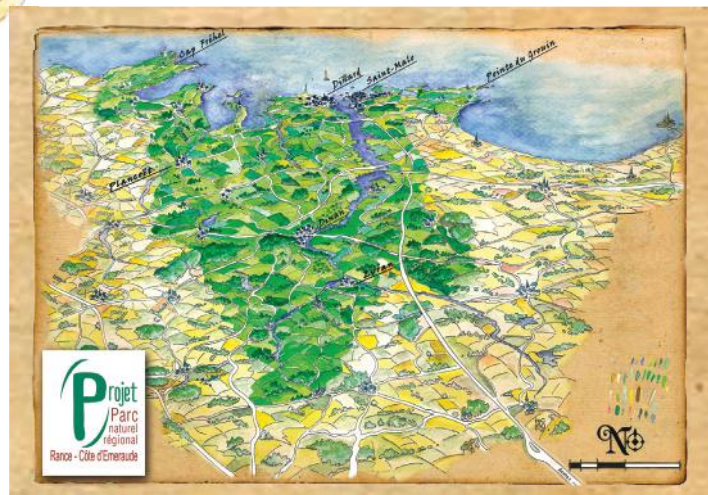
TERRE DE PARTAGE



L'association Terre de partage est heureuse de vous inviter à une soirée conférence-débat le jeudi 19 novembre 2020 à 20h, à la salle des fêtes de Saint Samson, autour du thème du Parc Naturel Régional Rance Côte d'Emeraude.

Qu'est qu'un parc naturel régional ? Quels en sont les atouts ? Quels en sont les enjeux pour ses habitants et pour le développement local ?

L'intervenant de l'association CŒUR EMERAUDE vous explique pourquoi une telle reconnaissance serait un atout fort pour notre territoire. La commune de



Saint Samson située au cœur de ce futur parc est directement concernée par la mise en place de ce projet.

N'hésitez pas à venir nombreux échanger avec nous sur ce thème !

Dans le respect des règles sanitaires, le port du masque et la distanciation sociale sont de rigueur. L'association Terre de partage place l'Humain et son environnement au centre des débats pour la préservation de la biodiversité au sein de notre commune.

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

2020	NOVEMBRE	vendredi 13	Vente à emporter – APE (Salle associations)
		samedi 28	Vente à emporter - Dinan Basket Samsonnais (Salle association)
	DECEMBRE	vendredi 4	Vente de sapins – APE (Ecole Le Menhir)
		vend. 4 et sam. 5	Téléthon
2021	JANVIER	jeudi 7	Galette des Rois - Club de l'Amitié (Salle des fêtes)
		vendredi 8	Vœux du Maire (Salle des fêtes)
		samedi 9	Assemblée Générale – Rance Bien Etre Energétique (Mairie)
		samedi 16	Concours d’aluette - Club de l'Amitié (Salle des fêtes)
		samedi 16	Assemblée Générale St Samson Festivités (Salle associations)
	FEVRIER	samedi 6	Assemblée Générale + Repas - Club de l'Amitié (Salle des fêtes)
		dimanche 7	Tournoi Badminton (Salle de sports)
	MARS	jeudi 11	Après-midi crêpes - Club de l'Amitié (Salle des fêtes)
		dimanche 14	Repas annuel du C.C.A.S. (Salle des fêtes)
		samedi 20	Soirée Cabaret – Bouquinette (Salle des fêtes)
		lundi 22	Concours belote - Club de l'Amitié (Salle des fêtes)
		vendredi 26	Vente à emporter – APE (Salle associations)
		samedi 27	Soirée Repas - Dinan Basket Samsonnais (Salle des fêtes)
	AVRIL	dimanche 11	Chasse à l’œuf - APE (Camping Beauséjour)
		samedi 17	Soirée repas – Football Club St Samson (Salle des fêtes)
	MAI	vendredi 28	Vente à emporter - APE (Salle associations)
	JUIN	samedi 19	Assemblée Générale - Dinan Basket Samsonnais (Salle des fêtes)
		samedi 12	Concours de palets - St Samson Festivités (Parking Châtelier)
		dimanche 13	Marché des créateurs - St Samson Festivités (Parking Châtelier)
		dimanche 20	Vide Grenier – APE (Camping Beauséjour)
vendredi 25		Fête de l’école – APE (Ecole Le Menhir)	
JUILLET	sam.31 et dim 1	FESTI RANCE - St Samson Festivités (Parking Châtelier)	